

N° 7533²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

portant modification

- 1° du Code pénal ;
 - 2° du Code de procédure pénale ;
 - 3° de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie ;
- aux fins de transposition de la directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal

* * *

AVIS DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE DIEKIRCH

**DEPECHE DU BATONNIER DU BARREAU DE DIEKIRCH
AU MINISTRE DE LA JUSTICE**

(18.6.2020)

Madame la Ministre,

Concerne : Projet de loi portant modification

1° du Code Pénal ;

2° du Code de procédure pénale ;

3° de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie ;

aux fins de transposition de la directive (UE) 2018/1673 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal

vosre référence : N° L-08/20

L'ordre des avocats du Barreau de Diekirch n'a pas de remarques à formuler et se rallie à l'avis éventuellement émis ou à émettre par le Barreau de Luxembourg.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Maître Jean-Louis UNSEN
Bâtonnier

